



## Règlement FCI

### Spécifications pour l'organisation du Championnat du Monde FCI Mondioring

#### Autorisation et enregistrement des concurrents

1.1 Le nombre total de concurrents au Championnat du Monde FCI Mondioring est limité à 50 chiens sur trois jours de compétition vendredi, samedi et dimanche. Si les circonstances l'exigent, la Commission FCI pour Mondioring peut - en collaboration avec l'organisateur - décider de réduire le nombre de chiens par pays. **La Commission a décidé du nombre de chiens à enregistrer pour cette WCh. 2021 est une réserve 4 + 1. Le chien de réserve ne peut remplacer qu'un membre de l'équipe nationale et seulement avant le tirage au sort.**

1.2 Les concurrents doivent être membres de leur FCI-NCO ou membres d'un pays invité par la Commission FCI pour Mondioring. Le

droit pour un sous-officier de participer est régi par les principes suivants:

- Avoir concouru au niveau auquel le chien est inscrit;
- Pour participer au niveau III, un chien doit avoir obtenu au moins 300 points («note suffisante») entre l'ancien championnat du monde de la FCI Mondioring et l'inscription à l'actuel championnat du monde de la FCI Mondioring (décision à Rotterdam le 29/09/2010);
- **Nationalité:**
  - > **Résidence légale (selon les statuts de la FCI);**
  - > **Le propriétaire du chien doit avoir la nationalité du pays pour lequel il est impliqué ou avoir une résidence fixe d'au moins douze mois dans le pays.**
  - > **Si le propriétaire du chien a une double nationalité, il peut choisir sous quelle nationalité il souhaite participer. Si cela crée des problèmes, celui-ci doit être soumis au Comité Général de la FCI.**
- Le chien doit être inscrit depuis au moins 6 mois dans le Studbook du pays pour lequel il concourt.

1.3 Cinq concurrents par pays, plus un chien de réserve, sont autorisés à concourir au niveau III. La Commission de Mondioring de la FCI peut déterminer chaque année lors de la réunion de février-mars le nombre de concurrents autorisés à concourir, en fonction du nombre de chiens et du nombre de pays. Chaque concurrent ne peut présenter qu'un seul chien. Chaque chien ne peut participer qu'une seule fois au cours du même Championnat du Monde FCI Mondioring. La Commission FCI Mondioring peut autoriser la participation des chiens inscrits en réserve selon les possibilités. La décision est communiquée au NCO directement après la clôture des inscriptions.

1.4 Le vainqueur du Championnat du Monde FCI Mondioring a le droit de défendre son titre l'année suivante, avec le même chien, s'il est inscrit par son pays. Sa sélection dépend de son sous-officier. Si son sous-officier le sélectionne, il sera ajouté au nombre de chiens

autorisés par pays.

1.5 Chaque sous-officier peut inscrire deux concurrents de réserve pour le championnat du monde de la FCI Mondioring. Ils seront répertoriés dans le catalogue. Si un concurrent visé au 8.3 ne peut participer pour cause de maladie ou d'accident, seuls les chiens de réserve inscrits peuvent le remplacer, à condition que le tirage au sort public de la veille du Championnat du Monde FCI Mondioring (jeudi soir voir point 4.10) ne l'ait pas encore eu lieu.

1.6 Un membre du comité d'organisation ne peut pas participer en tant que handler au championnat du monde de la FCI Mondioring.

1.7 Le chien doit avoir un pedigree reconnu par la FCI.

1.8 Les sous-officiers doivent collecter les inscriptions et les transmettre à l'organisateur avant la date de clôture des inscriptions.

**Les inscriptions doivent inclure les informations suivantes:**

**> Nom du sous-officier**

**> Nom, adresse, téléphone, e-mail du chef d'équipe > Nom, adresse, téléphone, e-mail**

**des participants (et les réserves)**

**> Nom du chien, race, date de naissance, pedigree n °, cahier n °, n ° d'identification (puce, tatouage), père, mère, éleveur**

**> Une copie du cahier, enregistrement du pedigree et test de sociabilité. Pour être prises en considération, les inscriptions doivent être signées par le représentant du sous-officier.**

1.9 Avant le 1er septembre de l'année du Championnat du Monde FCI Mondioring, les CNO doivent confirmer le nombre de participants à l'organisateur du Championnat du Monde FCI Mondioring.

1.10 Les inscriptions nominatives doivent être envoyées à

l'organisateur par les sous-officiers avant la date de clôture des inscriptions, mentionnée dans l'invitation.

1.11 Le NCO respectif doit être informé par courrier ou par e-mail si une inscription ne peut être prise en considération.

## 2. Cahier de travail

2.1 Les participants doivent être en possession d'un manuel établi par leur sous-officier. Les cahiers doivent être remis à l'organisateur avant le début du Championnat du Monde FCI Mondioring. Ils seront rendus à la fin de la proclamation des résultats.

2.2 Pendant cette période, le chien est sous la responsabilité du participant qui est responsable du bon comportement de l'animal (voir point 14).

2.3 Dans le cahier de travail, il doit être écrit et clairement marqué «FCI Mondioring World Championship» à côté du résultat.

### **Livre de santé**

2.4 Le pays hôte indiquera sur les documents d'inscription et sur le site Internet les vaccins obligatoires pour les chiens inscrits.

2.5 Les participants doivent soumettre leur carnet de santé mis à jour. Si vous ne le faites pas, leurs chiens se verront refuser la participation.